

## BILAN DE LA CONCERTATION

### 3<sup>ème</sup> étape : Priorisation des actions du PLPDMA

(Consultation du 19 avril au 30 mai)

#### OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Pour rappel, la concertation du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de l'Agglo a débuté en juin 2022 et a déjà fait l'objet de deux consultations :

- **1<sup>ère</sup> étape** - Enquête sur le service de gestion et prévention des déchets ménagers et assimilés  
Juin à Septembre 2022 → [Synthèse](#)
- **2<sup>ème</sup> étape** - Enquête du Conseil de Développement « Comment faire de l'habitant un acteur de la transition écologique ? »  
Septembre à Novembre 2022 → [Synthèse](#)

Pour cette **3<sup>ème</sup> étape** de concertation, les objectifs étaient les suivants :

- Présenter le [programme d'actions](#) du PLPDMA avec les 7 axes et 33 actions établi à partir des résultats des précédentes étapes de la concertation ainsi que des réunions avec les partenaires et les élus du territoire.
- Inviter les habitants à soutenir les actions qui leur paraissent prioritaires.
- Proposer un espace commentaire pour que les habitants puissent s'exprimer ou poser des questions en lien avec chaque action.

#### DIFFUSION DE LA CONCERTATION

Cette 3<sup>ème</sup> étape de concertation a été diffusée de la manière suivante :

- Communiqué de presse
- Actualité sur le site internet de l'Agglo
- 3 publications Facebook

- Diffusion sur les écrans des commerces
- Envoi d'un kit de communication aux communes pour relai
- Envoi aux partenaires, membres de la Commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA (CCES) pour relai



## LA PARTICIPATION

Les chiffres de la participation à cette procédure de concertation sont les suivants :

**453**

Nombre de votes cumulés

**28**

Nombre de votes pour  
l'action la plus soutenue

**40**

Nombre de commentaires

Par ailleurs, depuis le début de la concertation du PLPDMA, **638 personnes** ont fourni leur adresse mail afin d'être informées de la suite de l'élaboration du programme.

## LES CONTRIBUTIONS

Voici le classement des actions de la plus soutenue à la moins soutenue :

AXES	ACTIONS	VOTES
2	Sensibiliser le grand public à la réduction des déchets	28
6	Accompagner l'émergence d'une ressourcerie et des filières de réemploi	25
6	Développer des espaces de réemploi en déchèteries en lien avec la mise en place de la ressourcerie	23
5	Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire	22
6	Soutenir et promouvoir les acteurs de la réparation et du réemploi et encourager le développement de nouvelles activités	21
5	Accompagner les cantines scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire	21
1	Favoriser le réemploi de matériaux dans les projets d'aménagement, de construction et de rénovation de l'Agglo	20
1	Accompagner la réduction des déchets produits lors des événements de l'Agglo et des communes	20
4	Mettre à disposition un broyeur intercommunal aux services techniques des communes	19
2	Agir sur la réduction des emballages en partenariat avec les commerces de proximité	19
5	Identifier les solutions existantes locales de lutte contre les invendus alimentaires et promouvoir leur développement	16

4	Mutualiser les solutions de broyage du milieu agricole et des espaces verts et valoriser le broyat dans les exploitations agricoles	16
5	Développer le compostage partagé (collectif ou en établissement)	15
5	Intensifier la communication sur le compostage et promouvoir les services proposés par l'Agglo	15
2	Accompagner les structures organisatrices d'événements sur la réduction des déchets	15
1	Recenser et partager les bonnes pratiques des communes en matière de réduction des déchets	15
6	Accompagner Emmaüs dans le développement de l'activité de réemploi	14
2	Poursuivre la promotion de l'eau du robinet pour limiter la consommation d'eau en bouteille	14
2	Informar, accompagner et mobiliser les relais autour de la réduction des déchets	13
2	Poursuivre la diffusion de l'autocollant stop-pub	12
5	Faciliter la mise à disposition gratuite des composteurs et améliorer les formations et accompagnements au compostage	11
4	Faire émerger un service de location de broyeurs végétaux à partir d'entreprises locales	11
4	Promouvoir les bonnes pratiques de réduction des déchets végétaux au jardin	9
7	Favoriser les solutions d'économie circulaire, de mutualisation et d'éco-conception auprès des entreprises et acteurs du territoire	8
7	Faire émerger un ou plusieurs sites d'accueil et de tri des déchets professionnels sur le territoire	8
2	Promouvoir la réduction des textiles sanitaires et couches jetables auprès des particuliers et des professionnels (crèches, assistantes maternelles, etc.	8
4	Former et accompagner les communes dans la réduction des déchets végétaux dans le cadre d'une gestion différenciée des espaces verts	7
3	Envisager un dispositif incitatif spécifique pour les déchets assimilables aux déchets ménagers produits par les communes de l'Agglo	6
3	Maintenir le dispositif de redevance spéciale pour les usagers non ménagers	6
1	Garantir un processus d'achats responsables au sein de Vienne Condrieu Agglomération et des communes membres	6
5	Mobiliser les relais à toutes les étapes pour favoriser le compostage	5
3	Créer les conditions favorables à la mise en place d'un dispositif de tarification incitative	4
7	Étudier la mise en place d'un contrôle d'accès en déchèteries	1

## Synthèse des contributions

- Un intérêt manifeste pour les actions liées au développement des solutions pour la réparation, le réemploi et la réutilisation sur le territoire : le développement d'une ressourcerie, la création d'espaces de réemploi en déchèteries et le soutien au développement des activités de réparation et réemploi sont parmi les 5 actions qui ont reçu le plus de votes.
- Les actions autour du gaspillage alimentaire ont été aussi davantage plébiscitées.
- À l'inverse, les 3 actions de l'axe 3 sur l'utilisation des leviers financiers et les 3 actions de l'axe 7 de réduction des déchets issus des entreprises font partie des actions ayant reçu le moins de votes.

## LES COMMENTAIRES ET RÉPONSES APPORTÉES

ACTION CONCERNÉE	COMMENTAIRES DES CONTRIBUTEURS
Sensibiliser le grand public à la réduction des déchets	Pourquoi ne pas envisager que chacun paye pour ses propres déchets... pas normal que ceux qui font les bons gestes écologiques payent pour ceux qui s'en moquent complètement
	Cette question ne peut malheureusement pas se réduire à la réalisation du "bon geste écologique". De ce point de vue tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. Le "bon geste écologique" reste encore pour certains un luxe qu'ils ne peuvent s'offrir. Les faire payer davantage ne serait pas plus incitatif et ne ferait que les enfoncer un peu plus.
	<i>Réponse Agglo : Ces deux commentaires qui s'opposent sont plutôt en lien avec l'action « Créer les conditions favorables à la mise en place d'un dispositif de tarification incitative ». Par ailleurs, l'objectif du PLPDMA est de proposer des solutions accessibles et abordables pour l'ensemble de la population.</i>
	Je me pose toujours la même question : comment, habitant en centre-ville, réduire les déchets organiques ? Il est question de mise en place de "composts" ce serait super ?
	<i>Réponse Agglo : L'Agglo propose gratuitement des solutions avec l'accompagnement à la mise en place de composteurs partagés collectifs en immeuble avec jardin ainsi que la mise à disposition de lombricomposteurs pour les personnes en appartement. Ces dispositifs de compostage de proximité au plus proche du foyer permettent de produire du compost, amendement organique type engrais directement utilisable. Plus d'informations sur le site : <a href="https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/valoriser-et-preserver/dechets/je-composte">https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/valoriser-et-preserver/dechets/je-composte</a></i>
	J'espère que rapidement il sera fait le nécessaire pour que cessent de proliférer les mégots. Des sociétés comme MÉGO! ou TchaoMégot proposent des solutions à ce fléau.
	<i>Réponse Agglo : Les mégots jetés sur la voie publique sont un problème de propreté qui est une compétence des communes et non pas de Vienne Condrieu Agglomération. C'est une question de nettoyage de l'espace publique qui ne rentre pas dans le cadre du champ du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.</i>
	Le problème c'est que certaines communes ne bénéficient pas ni des bacs jaunes ni du ramassage des encombrants, ...
	Maintenant que presque tout est recyclable il faudrait que le ramassage des poubelles jaunes soit beaucoup plus important. Il faudrait inverser le ramassage poubelles jaunes et poubelles ménagères ou alors changer le volume de toutes les poubelles ...
	Il faudrait qu'il y ait une mise en place sur toutes les communes de poubelles jaunes pour le recyclage avec un ramassage régulier quitte à alterner une semaine les ordures ménagères et une semaine les poubelles à recycler
L'incitation à la réduction des ordures ménagères a commencé il y a plusieurs années avec équipement des foyers et l'incitation au compostage... une deuxième campagne sur l'augmentation des emballages acceptés en bacs jaunes n'a pas été suivie du même effort d'équipement et de collecte, c'est dommage (= demande bac jaune)	

	<p><b>Réponse Agglo :</b> Ces quatre commentaires ne relèvent pas du sujet de la prévention des déchets, réduction des déchets à la source. Ils concernent la mise en place d'une extension de la collecte en bacs jaunes à l'ensemble du territoire ou d'une augmentation de fréquence de collecte. C'est donc un sujet de gestion des déchets qui ne sera pas abordée dans le PLPDMA.</p> <p>Néanmoins des réponses sont disponibles dans la foire aux questions sur le site de l'Agglo : <a href="https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/fileadmin/mediatheque/documents/Dechets/foire_aux_questions_extension_des_consignes_de_tri.pdf">https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/fileadmin/mediatheque/documents/Dechets/foire_aux_questions_extension_des_consignes_de_tri.pdf</a></p> <p>Concernant le 1<sup>er</sup> commentaire, aucune commune de l'Agglo ne dispose d'un ramassage des encombrants. Le mode de collecte des encombrants est la déchèterie. La mise en place d'une collecte dédiée serait opposée avec l'objectif de réduction/valorisation des déchets (incitation à la dépose et pas de tri préalable contrairement à la déchèterie).</p>
<p><b>Accompagner l'émergence d'une ressourcerie et des filières de réemploi</b></p>	<p>Le SMICVAL est un véritable exemple du champ des possibles, notamment avec les boutiques du recyclage portées par le syndicat.</p> <p>Il faut organiser l'usage des "restes" (comme le carrelage, la peinture, le petit matériel, ...) dans des matériauthèques. Cela peut rendre service à des particuliers et des petites entreprises sans avoir à acheter de trop grosses quantités et évitera le gaspillage.</p> <p><b>Réponse Agglo :</b> Vienne Condrieu Agglomération mène actuellement une étude de faisabilité et d'accompagnement à l'émergence d'une ressourcerie. La mise en place d'une activité de matériauthèque sera également étudiée dans ce cadre.</p>
<p><b>Développer des espaces de réemploi en déchèteries en lien avec la mise en place de la ressourcerie</b></p>	<p>La déchetterie de Vienne devrait avoir un lieu où les gens peuvent récupérer vaisselle, objets, meubles, jouets lorsqu'il dépose un objet en déchetterie de façon à recycler et aider les gens qui ont peu de moyens ça se fait dans des grandes villes.</p> <p>La déchetterie de Vienne devrait avoir un lieu pour récupérer et donner à ceux qui ont besoin.</p> <p><b>Réponse Agglo :</b> La déchèterie de Vienne dispose d'une permanence d'Emmaüs Vienne tous les samedis de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h. Les compagnons et bénévoles récupèrent les objets encore en bon état afin de les revendre à petits prix dans le Bric-à-Brac d'Emmaüs à Vienne. Le même dispositif est en place à Pont-Évêque les mercredis de 14h à 17h.</p>
<p><b>Soutenir et promouvoir les acteurs de la réparation et du réemploi et encourager le développement de nouvelles activités</b></p>	<p>Il est fort difficile à ce jour de faire réparer ses outils, petits électroménagers, appareils électriques, ... ; le service de Léo Lagrange n'est pas suffisant et il est compliqué de trouver des entreprises locales qui proposent ce service : un recensement (annuaire accessible sur le site de l'agglo) en plus de l'accompagnement à la création de ce type d'entreprises serait utile.</p> <p><b>Réponse Agglo :</b> Concernant les réparateurs professionnels, un annuaire a été créé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat : <a href="https://www.reparateurs.artisanat.fr/">https://www.reparateurs.artisanat.fr/</a>, ce lien est accessible depuis le site internet de l'Agglo où différentes astuces ont été mises en avant voir : <a href="https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/valoriser-et-preserver/dechets/je-reduis-mes-dechets/je-donne-une-seconde-vie-aux-objets">https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/valoriser-et-preserver/dechets/je-reduis-mes-dechets/je-donne-une-seconde-vie-aux-objets</a></p>

ACTION CONCERNÉE	COMMENTAIRES DES CONTRIBUTEURS
<b>Agir sur la réduction des emballages en partenariat avec les commerces de proximité</b>	<p>Il faut également inciter la grande distribution à participer, la majorité des emballages provient de ce type de commerce</p>
	<p>Le problème est que les aliments sont plus facilement accessibles aux parasites ...</p>
	<p>Qui va dans ces magasins de proximité ? On parle de magasin bio qui pratiquent des tarifs ne permettant pas à la plupart des gens d'y aller faute de moyen. Le sujet devrait se traiter en amont avec les fabricants et grandes surfaces.</p>
	<p><i>Réponse Agglo : Cette action ne cible pas les magasins bio ou spécialisés dans le vrac mais l'ensemble des commerces, notamment les boulangeries ou lieux de restauration-rapide qui distribuent un grand nombre d'emballages au quotidien. L'objectif est d'encourager la clientèle à ramener ses propres contenants et aux commerçants de communiquer sur cette possibilité.</i></p>
<b>Mettre à disposition un broyeur intercommunal aux services techniques des communes</b>	<p>Oui, si les particuliers peuvent y avoir accès</p>
<b>Accompagner les structures organisatrices d'événements sur la réduction des déchets</b>	<p>Le centre de loisirs intercommunal de Luzinay utilise de la vaisselle jetable pour les repas des enfants. Cela constituerait un point d'amélioration et permettrait également de sensibiliser les enfants !</p>
<b>Développer le compostage partagé (collectif ou en établissement)</b>	<p>Il y a urgence à développer des points de compostage collectif en ville (aux lieux d'apports volontaires et de containers enterrés) à proximité des résidences privées et sociales (accessible en 5 min maximum) qui n'installent pas de composteurs (réticences, difficulté à gérer collectivement, manque de place, ...) et où le lombricompostage n'est pas possible pour les habitants pour différentes raisons qui leur appartiennent.</p>
	<p>Les logements sociaux en campagne doivent bénéficier de composteur</p>
	<p><i>Réponse Agglo : Il y a lieu de privilégier la prévention des déchets, réduction à la source avec le compostage de proximité à savoir composteur partagé ou lombricomposteur au lieu d'une collecte spécifique. Néanmoins sur certains secteurs d'habitat dense ou grands collectifs, des zones pilotes ont été identifiées pour proposer une collecte des déchets alimentaires en apport volontaire (à côté des conteneurs enterrés). Ce projet est prévu pour fin 2023. Concernant les logements sociaux, l'Agglo a établi des contacts avec les principaux bailleurs à cet effet.</i></p>

ACTION CONCERNÉE	COMMENTAIRES DES CONTRIBUTEURS
<b>Informier, accompagner et mobiliser les relais autour de la réduction des déchets</b>	Pourquoi ne pas former/communiquer sur l'utilisation des poules, lombricomposteurs, etc... Cela peut être fait dès le plus jeune âge dans les écoles et bien sûr pour toute la population.
	<i>Réponse Agglo : L'Agglo propose déjà un module d'animation gratuit sur le compostage et la gestion des déchets alimentaires à destination des scolaires et périscolaires du territoire. De plus, des formations gratuites et un accompagnement sur le compostage et le lombricompostage sont proposés aux habitants.</i>
<b>Poursuivre la diffusion de l'autocollant stop-pub</b>	Il faudrait aussi demander aux personnes de respecter le stop pub, spécialement les agents immobiliers ...
<b>Faciliter la mise à disposition gratuite des composteurs et améliorer les formations et accompagnements au compostage</b>	Est-ce que les habitants pourraient récupérer les composteurs en mairie car faire sa demande en ligne est trop compliqué pour certaines personnes !
	<i>Réponse : En 2023, l'Agglo organise des campagnes de formation/distribution de composteurs directement dans les communes. Un courrier avec un bulletin d'inscription est alors envoyé à l'ensemble des habitants afin de faciliter l'accès aux pratiques de compostage.</i>
	Chaque habitant de sa commune pourrait aussi avoir gratuitement du compost en déchèterie verte en quantités limitées.
	Un composteur individuel lorsque l'on est en maison, c'est bien. Mais tout le monde n'a peut-être pas la capacité physique de l'entretenir, l'aérer etc. Comment faire ?
<b>Promouvoir les bonnes pratiques de réduction des déchets végétaux au jardin</b>	Que chacun garde un petit morceau de son jardin pour y entreposer son herbe coupée.
<b>Créer les conditions favorables à la mise en place d'un dispositif de tarification incitative</b>	Le manque de civisme, fait que de nombreuses personnes se débarrassent de leurs encombrants dans les poubelles noires des lotissements ou des chemins qu'ils trouvent sur leur passage. La vidéosurveillance efficace n'aurait-elle pas tout son intérêt, permettant ainsi de sanctionner ?
	Non merci, encore une manière déguisée de demander plus d'argent aux citoyens. La solution de faire payer toujours plus n'est pas la meilleure.
	Oui, mais il faut que le même système soit dans toute l'Agglo, afin d'éviter que les gens qui paient leurs ordures ne les mettent pas dans les poubelles de ceux qui ne les paient pas comme cela se fait actuellement.
	Non merci, ce sera encore la porte ouverte à des augmentations de tarifs pour un service qui ne s'améliore pas.

	<p>Non merci, à l'heure actuelle, nous avons le même taux de taxes ordures ménagères que les foyers équipés d'un bac jaune avec collecte à domicile... merci de commencer à traiter tous les foyers de la communauté d'agglomération de la même façon</p> <p>Le problème est toujours le même : l'incitation est toujours pénalisante, il vaudrait mieux récompenser les bons élèves au lieu de toujours taxer plus les moins bons: Je partage cet avis</p> <p>Le problème de la tarification incitative c'est, d'une part, qu'elle fait porter la responsabilité au seul consommateur. Mais surtout, elle n'est jamais ni vraiment juste ni vraiment valorisante : toujours un minimum à payer (de levées par exemple) même si on ne produit qu'1L de déchets par an ; des tailles de containers minimum en fonction du nombre de personnes du foyer et non pas en fonction des besoins réels (par exemple, une famille de 10 personnes aura le plus grand bac, indépendamment de la quantité de déchets produites)...</p> <p>Incitation un beau terme marketing pour éviter de dire sanction ! Comme d'habitude on va faire porter le chapeau aux usagers ... Franchement non.</p> <p><i>Réponse : La tarification incitative ne constitue pas une taxe supplémentaire mais une répartition différente de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères existante (TEOM) : le service est payé via une part fixe et une part variable qui dépend de l'utilisation réelle du service par l'utilisateur (ex : volume du bac et nombre de fois où le bac est sorti dans l'année). Elle est mise en place uniquement sur la poubelle ordures ménagères et permet donc d'inciter à un meilleur tri des déchets.</i></p>
<p><b>Envisager un dispositif incitatif spécifique pour les déchets assimilables aux déchets ménagers produits par les communes de l'Agglo</b></p>	<p>Une explication plus détaillée et précise de cette action paraît utile pour pouvoir répondre et faire la différence avec la précédente. <i>(Action tarification incitative)</i></p>
<p><b>Etudier la mise en place d'un contrôle d'accès en déchèterie</b></p>	<p>Une carte d'accès avec identification du véhicule et un nombre d'accès défini pour une année, ainsi qu'une adaptation des containers domestiques au nombre de personnes du foyer, permettrait d'inciter chacun à une meilleure gestion de ses déchets</p> <p>N'est-ce pas contradictoire de vouloir à tout prix que l'on utilise les déchèteries pour éviter les dépôts sauvages mais d'un autre côté : contrôler, limiter et interdire leur accès... Du coup si une année on a plus de déchets à évacuer qu'une autre, on sera limité... « ah non monsieur, vous ne pouvez plus utiliser la déchèterie cette année, débrouillez-vous autrement. »</p> <p>Limiter l'accès aux déchetteries va encore augmenter le risque dépôts sauvages comme on le constate très souvent.</p>



S'agissant des entreprises, il y a sans doute d'autres moyens que la limitation d'accès pour réduire les déchets. La seule conséquence que ça pourrait avoir est la multiplication des dépôts sauvages ou de brulage des déchets directement sur le chantier comme cela arrive encore trop souvent. Quant aux particuliers, il y a ceux qui font l'effort de trier et d'aller à la déchetterie et ceux qui ne le font pas encore. Je ne vois pas l'intérêt de contraindre ce qui y vont.

**Réponse :** *L'objectif principal du contrôle d'accès en déchèterie est de permettre d'éviter un usage abusif des déchèteries, notamment par les résidents de communes ne contribuant pas au financement du service, ou par les professionnels. Les autres avantages sont la sécurisation des dépôts en régulant le nombre de véhicules et en fluidifiant la circulation. Cela permet également aux gardiens d'être plus disponibles pour accompagner les usagers dans leurs dépôts.*